

SOCOTEC ENVIRONNEMENT ET SECURITE

Agence Pays de la Loire - Le Mans

167 rue de Baugé

CS 51413

72000 LE MANS

02.43.28.16.52

Le : 18/07/2025

AFFAIRE : ALDI IMMOBILIER – 72400 La Ferté-Bernard

DOSSIER N° : 2507E14Q7000003

OBJET : Note de synthèse relative à l'expertise écologique d'une haie

Rédacteur(s) Patrick MUR, Chargé d'affaires biodiversité et environnement
Gabin RAYER, Apprenti études environnementales

SOMMAIRE

1. Contexte de l'étude	1
2. Objet de la note de synthèse	4
3. Méthodologie des investigations	4
4. Bilan des investigations écologiques	5
5. Mesures ERC	7
6. Conclusion	9

1. Contexte de l'étude

Le projet concerne la création d'une aire de stationnement dans le cadre de la réalisation d'un ALDI sur la commune de La Ferté-Bernard par ALDI Immobilier. Les parcelles référencées BR 0106, BR 0105 et BR 0104 sont situées en zone UE (zone urbaine à vocation économique) du PLUi du Pays de l'Huisne Sarthoise. Le périmètre total du projet est de 1,08 ha.

L'un des accès à cette aire de stationnement nécessitera la suppression d'environ 14 mètres linéaires dans une haie située en bordure Sud-Est de la parcelle BR 0106 dont une partie est déjà bitumée en connexion avec un rond-point localisé au Sud de la zone d'implantation du projet. Il ne s'agit pas d'une trouée mais d'une réduction de la longueur de la haie au contact d'une voie de circulation.

Une grande partie de cette haie est classée « protégée » par le PLUi du Pays de l'Huisne Sarthoise mais les abattages d'arbres seront réalisés sur la partie Est non protégée de la haie.

Afin de répondre aux demandes de compléments de la DREAL Pays-de-la-Loire (courrier du 30 juin 2025), dans la cadre du Cas par Cas déposé pour ce projet, un diagnostic écologique de terrain de la haie concernée a été conduit.



Localisation de la zone d'étude

SOCOTEC

Création d'un accès pour la réalisation d'une aire de stationnement d'un Aldi



Légende :

- Zone d'étude
- Parcelles du projet Aldi

Fond de carte

Fonds cartographiques SCAN NB



Réalisation :
SOCOTEC Environnement - Juin 2025

Source(s) :
IGN SCAN



Localisation de la zone d'étude

SOCOTEC

Création d'un accès pour la réalisation d'une aire de stationnement d'un Aldi



Légende :

- Zone d'étude
- Parcelles du projet Aldi

Fond de carte

Ortho 20 cm



Réalisation :
SOCOTEC Environnement - Juin 2025

Source(s) :
IGN BD Ortho

Figure 1 : Localisation du site d'étude (photo aérienne 2018)

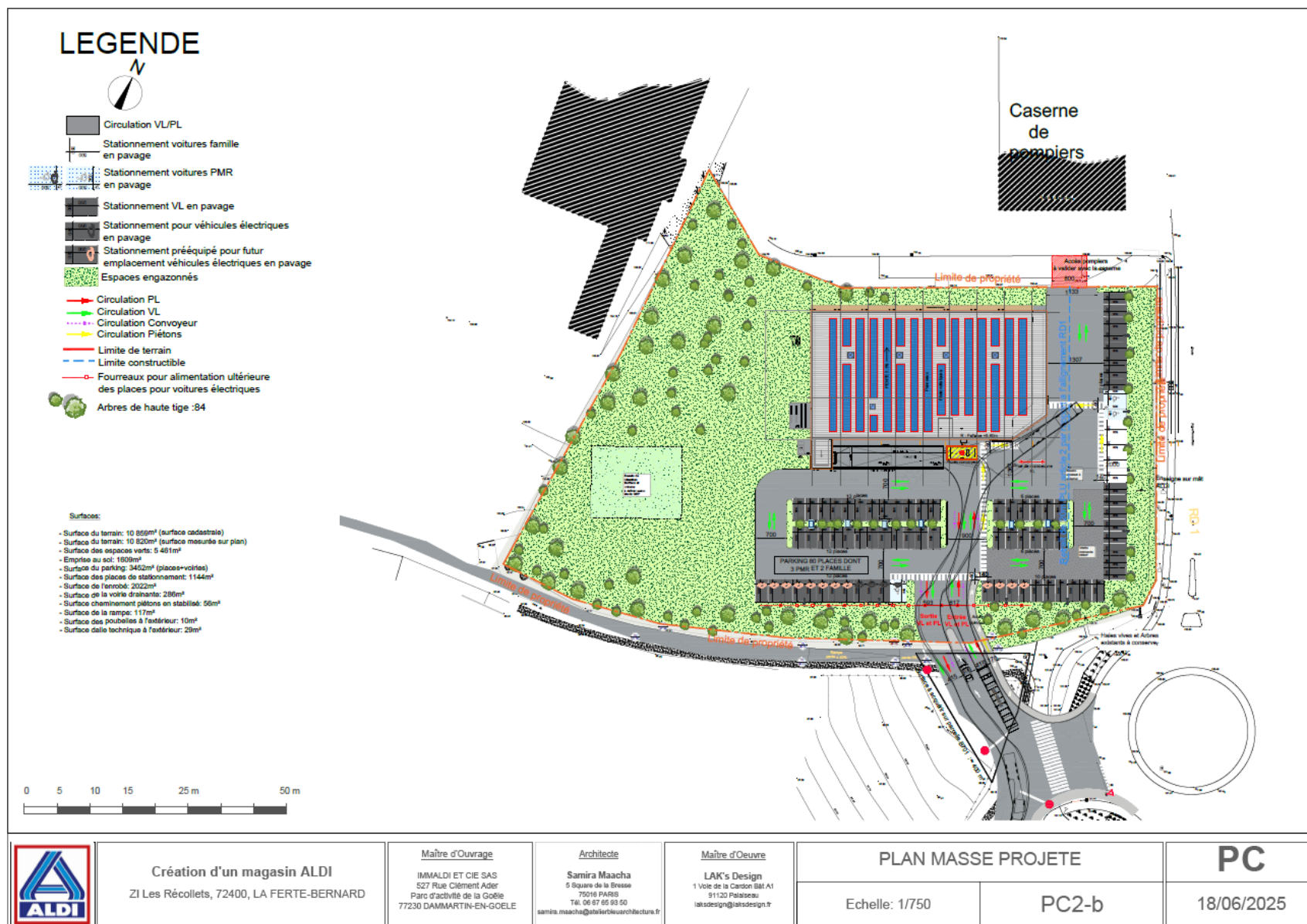


Figure 2 : Plan de masse du projet (juin 2025)

2. Objet de la note de synthèse

Dans le cadre de ce pré-diagnostic écologique, une visite de terrain a été effectuée le 15 juillet 2025.

Cette note de synthèse a pour but de présenter les résultats des investigations obtenus au droit des parcelles étudiées.

Les missions suivantes ont été réalisées :

- Inventaire de la végétation ligneuse,
- Localisation des arbres et formations boisées,
- Recherche d'indices de présence de Coléoptères saproxylophages sur les arbres (Grand Capricorne et Pique-Prune),
- Recherche de micro-habitats (cavités dont trous de pics, fissures, décollement d'écorce, ...) favorables aux espèces cavernicoles (avifaune et Chiroptères),
- Collecte d'informations écologiques générales (autres espèces de faune, espèces végétales invasives, habitats présents, historique de la parcelle, ...).

3. Méthodologie des investigations

La haie a été parcourue dans son entièreté au cours de la visite de terrain afin de caractériser celle-ci.

Les espèces de faune et de flore, observables à cette période de l'année, au niveau de ce type d'habitat, sont également prises en considération.

Les observations réalisées se base donc sur des relevés visuels et auditifs.

Conditions d'intervention : ciel dégagé, vent de secteur Ouest 25 km/h, température de 18°C, absence de pluie.

4. Bilan des investigations écologiques



Figure 3 : Zone d'étude et ses abords immédiats (juillet 2025)

Haie vue depuis la zone future d'aire de stationnement (3 premières photos) située au Nord et depuis le chemin communal au Sud (dernière photo)

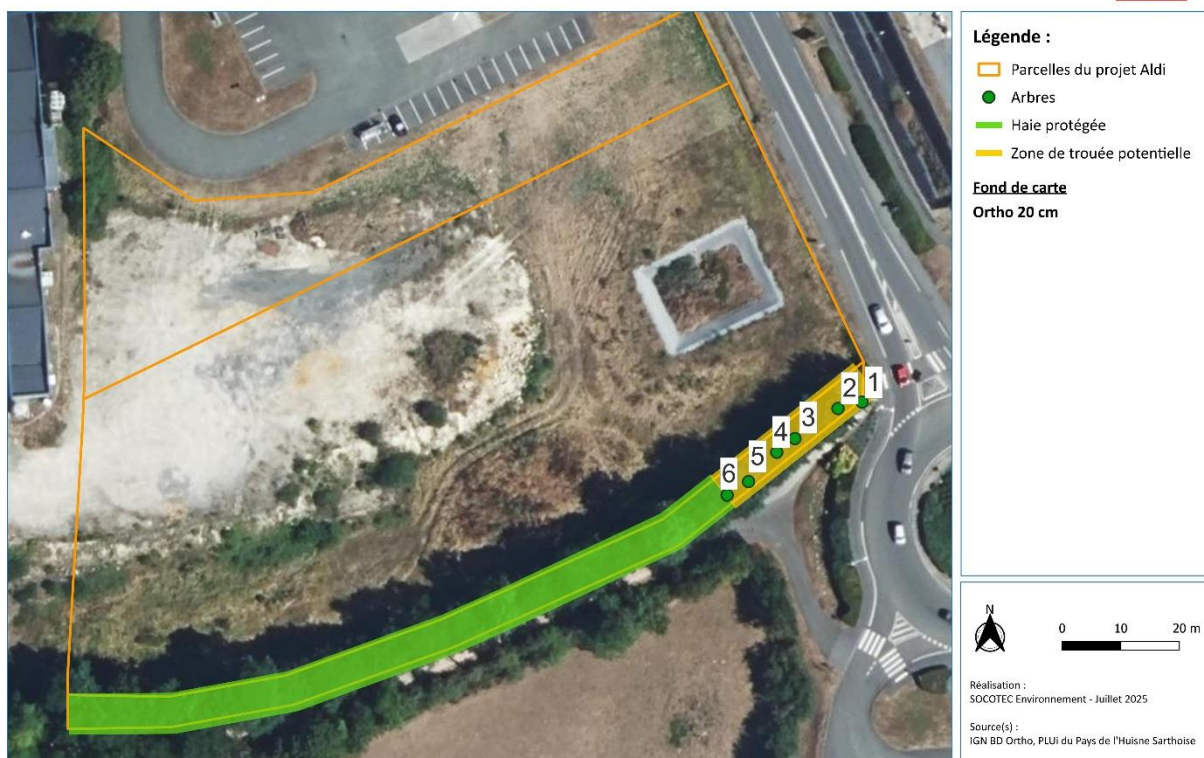
5.1. Inventaire bocager

- Localisation : haie orientée Ouest/Est délimitant une prairie mésophile au Nord avec un chemin communal pédestre longeant celle-ci au Sud. L'ensemble est situé dans une zone industrielle.
- Caractéristiques : haie simple multi-strates jouxtant la parcelle BR 0106 sur 150 mètres, large de 7 mètres. La hauteur estimée est d'environ 8 mètres aujourd'hui avec présence d'une strate arbustive et arborescente.

Il s'agit d'une haie plantée sur bâche plastique et toile de paillage, encore en place. La date de plantation est estimée entre 2000 et 2005 d'après les photos aériennes consultées (environ 25 ans d'âge).

Absence d'arbres morts. La lumière ne pénètre pas au milieu de la haie.

- Etat : bon développement des plants avec un taux de reprise de quasiment 100 %.
- Connectivité : A l'Ouest, le linéaire de haie continue sur 300 mètres le long du sentier pédestre qui débouche sur un lotissement. Au Sud, la connectivité à un réseau bocager est limitée par des trouées de 36 et 16 mètres. Une clôture haute et quasiment étanche, limite la perméabilité de la haie pour la faune sauvage en limite Nord (haie incluse dans le site industriel).
- Fonction principale : paysagère pour permettre d'occulter le site industriel depuis le sentier pédestre.
- Protection : une partie de la haie est protégée au titre du L.151-23 ou du L.151-19 du Code de l'Urbanisme par le PLUi du Pays de l'Huisne Sarthoise.


Figure 4 : Localisation de la haie et des éléments arborés
Tableau 1 : Identification/description des arbres existants sur la zone de trouée

Référence	Essence	Diamètre (cms)	Tronc	Insectes protégés	Micro-habitats
1	Érable sycomore (<i>Acer pseudoplatanus</i>)	26	Double	-	-
2	Érable sycomore (<i>Acer pseudoplatanus</i>)	34	Simple	-	-
3	Érable sycomore (<i>Acer pseudoplatanus</i>)	24	Simple	-	-
4	Érable sycomore (<i>Acer pseudoplatanus</i>)	27	Simple	-	-
5	Érable sycomore (<i>Acer pseudoplatanus</i>)	26	Simple	-	-
6	Robinier faux-acacia (<i>Robinia pseudoacacia</i>)	32	Simple	-	-

La zone de trouée comprend donc 2 essences de bois moyen (de 27,5 à 47,5 cm de diamètre) plantés.

D'autres espèces d'arbres de moins de 27,5 cm de diamètre viennent diversifier la composition de la haie : Érable champêtre (*Acer campestre*), Érable negundo (*Acer negundo*) et Orme champêtre (*Ulmus minor*). Les essences arbustives se limitent au Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), Noisetier (*Corylus avellana*), et Viorne obier (*Viburnum opulus*).

Une espèce exotique envahissante avérée et installée en Pays de la Loire a été recensée au droit de l'aire d'étude, le **Robinier faux-acacia** (*Robinia pseudoacacia*), à répartition généralisée dans le département.

5.2. Inventaire de la faune

- Aucun arbre ne présente de cavités, fissures ou décollements d'écorce, favorables à l'avifaune et aux Chiroptères,
- Aucun indice de présence d'insectes saproxylophages protégés n'a été observé. L'absence de chênes et le faible diamètre des arbres, s'avèrent insuffisants pour accueillir le Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*). Le Pique-Prune (*Osmoderma eremita*) nécessite par ailleurs des cavités à terreau au sein de diverses essences.
- Les vertébrés inventoriés lors de la visite de terrain sont localisés essentiellement sur la **partie protégée de la haie** et relève de deux espèces protégées : **la Mésange charbonnière (*Parus major*)** et **le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*)**. Le Merle noir (*Turdus merula*), et la Grive musicienne (*Turdus philomelos*) complètent cet inventaire. La nidification de l'avifaune au sein de la haie se limite aux espèces de bosquets et de milieux buissonnants.

5. Mesures ERC

Le linéaire boisé protégé est conservé dans le cadre du projet d'aménagement, la trouée se fera sur la partie non protégée.

D'après le plan de masse paysager établi, une haie de 40 mètres sera recréée en limite Est de parcelle. Elle sera composée d'arbres de haut-jet et d'espèces arbustives.

La replantation représente 39 arbres et arbustes décomposées en :

- 12 espèces d'arbres : Alisier blanc (*Sorbus aria*), Alisier torminal (*Sorbus torminalis*), Cerisier à grappes (*Prunus Padus*), Cerisier de Sargent (*Prunus sargentii*), Charme commun (*Carpinus betulus*), Chêne sessile (*Quercus petraea*), Erable à feuille d'obier (*Acer opalus*), Erable de Freeman (*Acer freemanii*), Erable plane (*Acer platanoides*), Saule blanc (*Salix alba*), Saule rouge (*Salix purpurea*) et Tilleul à petites feuilles (*Tilia cordata*).
- 9 espèces arbustives : Amélanchier (*Amelanchier ovalis*), Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), Noisetier commun (*Corylus avellana*), Aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*), Troène commun (*Ligustrum vulgare*), Prunellier (*Prunus spinosa*), Sureau noir (*Sambucus nigra*), Viorne lantane (*Viburnum lantan*) et Viorne obier (*Viburnum opulus*).

La diversité (8 initialement vs 21 espèces par la suite) et le nombre d'arbres et arbustes plantés (6 vs 39) visent à renforcer l'aspect végétalisé des parcelles concernées par le projet.

Le choix majoritaire d'espèces végétales locales est également favorable à la biodiversité.

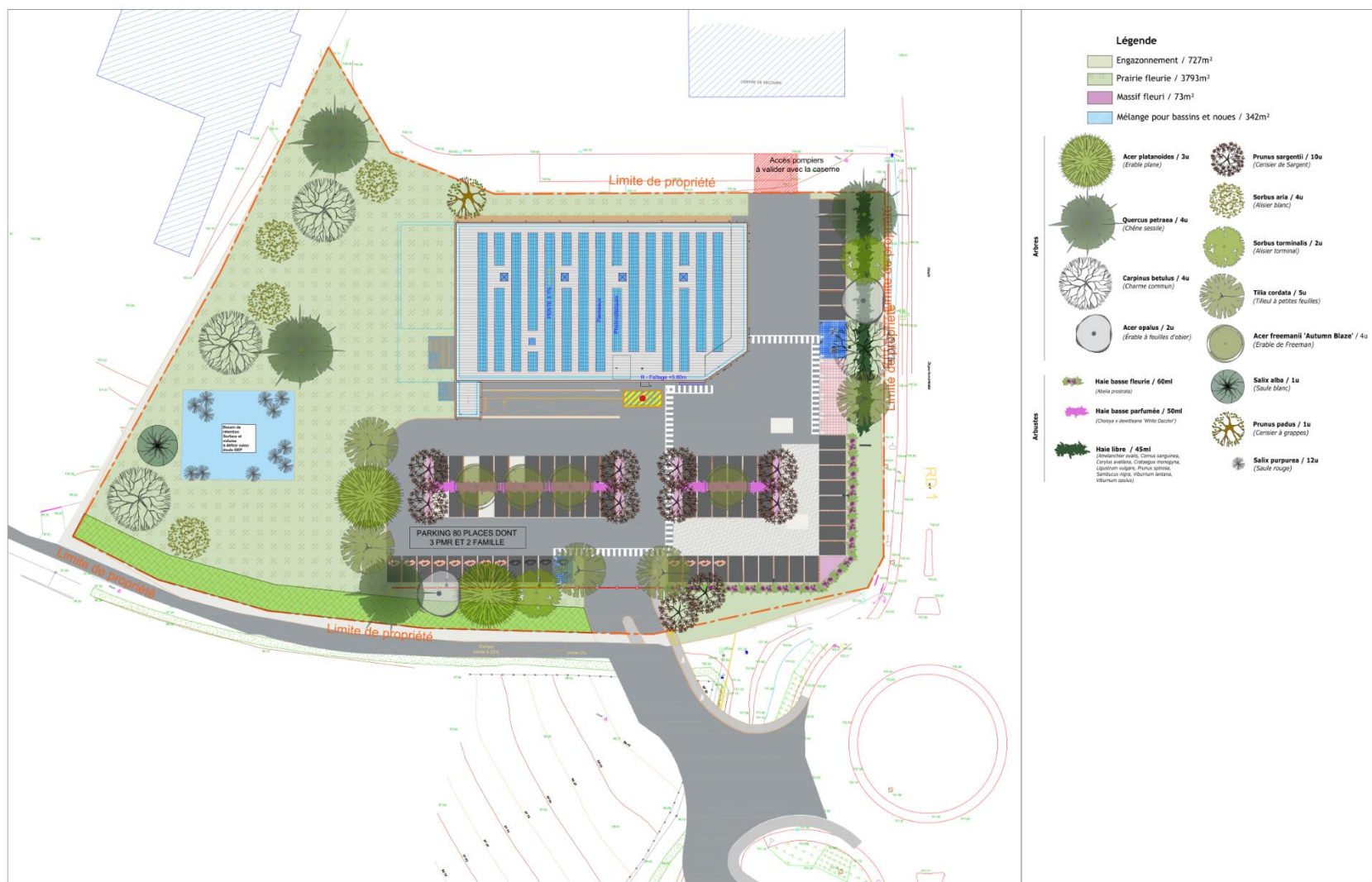


Figure 5 : Plan de masse paysager (juillet 2025)

6. Conclusion

Les principaux résultats collectés et analysés à retenir au droit de l'aire d'étude sont les suivants :

- 6 arbres de faible diamètre (Bois Moyen) seront concernés par l'abattage sur une longueur de 14 mètres (portion non protégée au titre du Code de l'Urbanisme) dont une espèce végétale exotique envahissante avérée et installée en Pays de la Loire a été recensée : le Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*),
- Ces arbres se situent à l'extrémité Est d'une haie plantée il y a environ 25 ans et d'une longueur de 150 mètres (7 mètres de large). Au contact d'une voie de circulation à ce niveau, elle n'est pas connectée avec un maillage bocage ou des linéaires boisés moins étendus,
- Aucun indice de présence de Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*) ou de Pique-Prune (*Osmoderma eremita*) n'a été relevé sur les arbres à supprimer,
- Une haie de 40 mètres sera replantée. 39 arbres et arbustes, relevant de 21 espèces différentes, sont prévus dans le cadre de l'aménagement paysager du site en phase d'exploitation,
- La haie étant susceptible d'accueillir la nidification d'espèces protégées au sein de l'avifaune, **il est préconisé de ne pas débroussailler ou de réaliser un abattage (intervention sur arbustes ou arbres) entre le 16 mars et le 31 août.**